MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'augmentation de capacite de la societe HENAULT 36 (Centre de regroupement, de tri et de transfert de dechets)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: HENAULT 36

Raison sociale: HENAULT 36

N° SIRET: 90350290400019

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: HENAULT

Prénom(s): Gaetan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitant a depose dans un premier temps en septembre 2024 un dossier de declaration au titre des ICPE correspondant au volume d'activite en phase de lancement. Apres une annee d'exploitation, l'activite du site s'est suffisamment developpee pour pouvoir envisager une augmentation significative des volumes de dechets transitant sur le site. Le projet consiste en une extension et une reorganisation des installations de collecte, transit, tri, depollution et traitement de dechets non dangereux, dangereux associes et vehicules hors d'usage. Il s'agit principalement d'un projet d'augmentation des capacites existantes, necessitant l'amenagement de nouvelles surfaces exterieures, la creation de cellules de stockage en blocs beton et l'installation d'equipements dedies (aire VHU, zone VHU electriques, zone D3E, dispositifs de retention et de pretraitement des eaux). Aucune demolition n'est prevue : le batiment existant, les reseaux, le bassin de retention et les installations initialement realisees restent integralement conserves. Les travaux concernent exclusivement des constructions nouvelles sur des zones actuellement non amenagees et la mise en place de structures de stockage supplementaires. Le projet releve donc de l'extension d'une installation en exploitation sans suppression d'elements

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise a augmenter les capacites actuelles du site afin de repondre a la croissance des flux de dechets observee depuis la mise en service de l'installation. L'objectif principal est d'elargir les volumes de collecte, de transit et de traitement, notamment pour les dechets metalliques, les D3E, les dechets non dangereux et les vehicules hors d'usage. Le projet prevoit egalement l'integration de nouvelles filieres, dont la depollution des VHU, la gestion renforcee des dechets dangereux associes (fluides, batteries, condensateurs...), et l'optimisation des zones de stockage exterieures et interieures.L'extension des surfaces impermeabilisees, la creation d'alveoles specifiques et la mise en place d'equipements adaptes doivent permettre une organisation plus rationnelle des flux, une amelioration des conditions de securite et une conformite aux seuils reglementaires relevant du regime d'autorisation.L'ensemble de ces evolutions a pour finalite d'ameliorer la performance operationnelle du site, d'assurer un traitement securise des matieres entrantes et de developper la capacite de valorisation des dechets collectes dans le respect des enjeux environnementaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prevus concernent principalement l'extension et la reorganisation des aires exterieures du site. Ils consistent en la realisation d'une nouvelle dalle betonnee d'environ 7 120 m² sur la partie sud-est de la parcelle, ainsi que le prolongement des fosses peripheriques destines a collecter les eaux de ruissellement vers le bassin de retention existant. Ces amenagements permettront d'augmenter la surface totale impermeabilisee a environ 13 700 m². La phase travaux inclut egalement l'installation de nouvelles cellules de stockage en blocs beton (hauteur 3,60 m, resistance REI240), la creation d'aires dediees aux VHU, aux VHU electriques accidentes et aux D3E, ainsi que la mise en place des reseaux internes necessaires (evacuation pluviale, raccordements specifiques aux zones sensibles). Aucun ouvrage supplementaire n'est prevu dans le batiment, hormis l'adaptation ponctuelle des espaces de stockage. L'ensemble des travaux se deroulera dans l'enceinte du site deja cloture, sans modification des acces existants, et n'interrompra pas le fonctionnement du site, les nouvelles zones etant amenagees en peripherie des installations actuelles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site fonctionne comme une plateforme integree de collecte, transit, tri, depollution et preparation a la valorisation de differentes categories de dechets : metaux ferreux et non ferreux, dechets non dangereux, D3E, batteries, dechets dangereux associes, VHU thermiques et electriques. Les matieres sont receptionnees via l'accueil ou par bennes, pesees sur le pont bascule, orientees vers des zones de stockage compartimentees, puis traitees selon leur nature (tri, depollution, regroupement, compactage). Les VHU sont depollues dans un caisson dedie ; les fluides sont recuperes dans des cuves a double paroi ; les dechets sensibles sont stockes dans des bacs etanches ou en cellules isolees. L'organisation du site, renforcee par l'extension des surfaces betonnees, garantit une separation claire des flux, une circulation maitrisee et une gestion des eaux conforme, via fosses peripheriques, bassin de retention et systeme de traitement. La phase de demantelement, envisagee en fin d'exploitation, consisterait principalement a retirer les equipements (cuves, caisson de depollution, bennes, infrastructures techniques), a demanteler les cellules de stockage en blocs beton et a evacuer les materiaux vers des filieres adaptees. Les surfaces betonnees et le bassin de retention seraient maintenus ou remis a un etat compatible avec l'usage futur des terrains, selon les prescriptions reglementaires alors en vigueur. Aucune difficulte particuliere n'est anticipee, les installations etant constituees d'elements facilement demontables et ne comportant pas d'infrastructures souterraines complexes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation ICPE pour les rubriques suivantes : 2710 1-a, 2718 3, 2791 2

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Collecte de dechets dangereux apportes par le producteur initial de ces dechets (batteries) Collecte de dechets non-dangereux apportes par le producteur initial de ces dechets Installation de transit, regroupement ou tri de dechet dangereux Installation de traitement de dechets non dangereux	(tonnes, 27) (m3, 300) (tonnes, 1) (tonnes par jour, 150)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue Jean Monnet

Lieu-dit :

Localité : Avenue Jean Monnet 36130 Montierchaume

Code postal : 36130 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°73'56"E Lat. : 46°85'05"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunale Chateauroux Metropole

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitant a depose dans un premier temps en septembre 2023 un dossier de declaration au titre des ICPE correspondant au volume d'activite en phase de lancement. La surface totale du site est de 17 845 m², seulement 7 725 m² ont ete amenagee suite au depot de la declaration ICPE. Suite au l'achat du site, les travaux d'amenagement suivant ont ete realises : - Creation d'une dalle betonnee est du site (environ 5 970 m²). - Mise en place des reseaux enterres. - Installation d'un pont bascule. - Construction du batiment (755 m²). - Creation d'un fosse peripherique de recuperation des eaux de ruissellements. - Creation d'un bassin de retention des eaux de ruissellement d'un volume de 1000 m3 (623 m² de surface pour une profondeur de 1,65m). Ce bassin fait de plus office de retention des eaux d'incendie, puisqu'il est equipe d'une

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le PBE de Chateauroux Metropole, ne concerne que l'agglomeration Castellroussine et ne s'etend pas a la zone d'activite de la Malterie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Projet de PPRS (retrait-gonflement des argiles) - Pays Castelroussin - Val de l'Indre
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Prescrit le 18 juin 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les deux sites concernes les plus proches sont : le SIC FR2400531 - Ilots de marais et coteaux calcaires au nord-ouest de la Champagne berrichonne, situe a environ 14,9 km du site ; la ZPS FR2410003 - Brenne, localisee a environ 16 km.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est genere par le projet. L'alimentation provient exclusivement du reseau public, sans captage dans le milieu naturel. Impact : nul.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prevu. Les travaux restent en surface, sur dalle beton, sans intervention dans le sous-sol. Impact : nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Les travaux consistent principalement en la mise en place d'une dalle et de blocs beton, sans deblais significatifs. Impact : nul.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Les besoins (beton, blocs beton) sont entierement couverts par des apports exterieurs.Aucune utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. Impact : nul.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet reste compatible avec les capacites des reseaux publics existants (eau potable et assainissement), sans augmentation notable des consommations. Impact : nul.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet se situe entierement sur une surface deja artificialisee et impermeabilisee. Il n'entraine donc ni destruction d'habitats, ni atteinte a la faune, ni interruption de continuites ecologiques. Impact : nul a tres faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe dans ni a proximite immediate d'un site Natura 2000. Aucun habitat ou espece du FSD n'est donc concerne. Impact : nul.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet se developpe exclusivement sur un site deja artificialise ; aucune surface naturelle, agricole ou forestiere n'est consommee. Impact : nul.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas soumis a des risques technologiques majeurs. Les activites restent de type ICPE classiques (tri, stockage, depollution VHU) sans substances ou procedes SEVESO. Impact : faible a nul.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet n'est pas soumis a des risques technologiques majeurs. Les activites restent de type ICPE classiques (tri, stockage, depollution VHU) sans substances ou procedes SEVESO. Impact : faible a nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires significatifs. Les activites sont realisees sur dalle, avec confinement des dechets sensibles et gestion maitrisee des eaux. Impact : faible a nul.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires identifies. Impact : nul

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet genere du trafic lie aux apports et evacuations de dechets (VL et PL), mais dans des volumes comparables au fonctionnement actuel et absorbables par la voirie existante. Impact : faible.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Oui, le site genere du bruit lie aux manoeuvres de camions, au dechargement. Ces niveaux restent limites a l'interieur de la zone d'activites. Impact : faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le site est situe dans la zone de bruit de l'aeroport de Chateauroux, ce qui constitue la principale nuisance sonore du secteur. Le projet n'aggrave pas cette situation. Impact : nul (nuisance preexistante)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les activites prevues (tri, stockage, depollution VHU, metaux, D3E) ne generent pas d'odeurs notables. Impact : nul.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucune source exterieure d'odeurs n'est identifiee a proximite du site, et le projet n'en genere pas. Impact : nul.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les activites prevues (tri, stockage, depollution) n'engendrent pas de vibrations perceptibles hors du site. Impact : nul.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Aucun equipement voisin ni activite externe n'est identifie comme source de vibrations affectant le site. Impact : nul.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site emet un eclairage fonctionnel limite, uniquement pendant les horaires d'ouverture (07h30-18h00). Il n'y a aucun travail de nuit, ce qui limite fortement les emissions lumineuses. Impact : tres faible
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucune source externe notable d'emission lumineuse n'affecte le site, en dehors de l'eclairage habituel de la zone d'activites. Impact : nul.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de rejets atmospheriques specifiques : aucune combustion, aucune cheminee, aucun process emetteur. Seuls les deplacements de vehicules generent des emissions diffuses classiques. Impact : tres faible.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Uniquement des eaux pluviales provenant des surfaces impermeabilisees. Elles sont collectees, dirigees vers le bassin de retention, puis traitees avant rejet dans le reseau pluvial de la zone
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Aucun rejet industriel ni rejet direct au milieu naturel. Impact : faible et maitrise.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Uniquement des effluents domestiques issus des sanitaires du personnel, evacues vers le reseau public d'assainissement.Aucun effluent industriel n'est genere. Impact : nul a tres faible.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le site produit des dechets lies a l'activite : Dechets non dangereux (cartons, plastiques, bois, gravats, ferrailles, D3E...). Dechets inertes (gravats tries). Dechets dangereux en quantites limitees (fluides VHU, batteries, condensateurs, dechets souilles), tous stockes en retention. Ces dechets sont geres dans les filieres adaptees. Impact : faible et maitrise.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le site est situe dans une zone d'activites deja artificialisee, sans monument historique, zone archeologique sensible ou element paysager remarquable identifie a proximite.Aucune atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager n'est attendue. Impact : nul.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet se developpe sur une zone d'activites existante et n'empiete sur aucune activite agricole, sylvicole ou urbaine. Il ne modifie pas l'usage du sol, deja entierement artificialise. Impact : nul.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre plusieurs mesures destinees a eviter ou reduire les impacts potentiels. L'ensemble des stockages exterieurs est place sur dalles beton avec retention et collecte integrale des eaux pluviales, dirigees vers un bassin de retention de 1 000 m³ equipe d'un dispositif de traitement avant rejet. Les dechets dangereux (fluides VHU, batteries, condensateurs, dechets souilles) sont stockes en cuves double paroi ou en bacs etanches, limitant tout risque de pollution. Les vehicules hors d'usage sont depollues dans un caisson securise, evitant les deversements accidentels. Les cellules exterieures en blocs beton REI240 reduisent les risques incendie et limitent la propagation en cas d'accident. L'organisation interne du site assure une separation stricte des flux, reduisant les risques de melange de dechets incompatibles. Les nuisances sonores et lumineuses sont limitees par l'absence de travail de nuit, le respect des horaires 07h30-18h00, et l'usage d'un eclairage strictement fonctionnel. Le trafic genere reste contenu et absorbe par les voiries existantes. Ces mesures permettent de garantir l'absence d'impact residuel notable sur l'environnement ou la sante humaine. Aucun scenario alternatif n'a ete retenu, le projet utilisant exclusivement les surfaces deja artificialisees du site, ce qui constitue l'option la plus protectrice.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caracteristiques du projet et des reponses apportees dans le formulaire, le projet peut etre dispense d'evaluation environnementale. Il s'inscrit integralement sur un site deja artificialise, sans consommation d'espaces naturels, sans impact sur les milieux aquatiques, sans proximite avec un site Natura 2000, et sans enjeux sensibles identifies en matiere de biodiversite, de risques naturels ou de patrimoine.Les emissions (air, eau, bruit, effluents) restent tres limitees et strictement maitrisees par les dispositifs deja en place : retention, traitement des eaux pluviales, stockage securise, absence de travail de nuit et organisation confinee des activites. Aucun impact residuel notable n'a ete identifie.L'extension vise essentiellement a optimiser des installations existantes, sans augmentation significative des pressions

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom HENAULT

Prénom GAETAN

Qualité du signataire Gerant de la societe HENAULT 36

À ORADOUR SUR GLANE

Fait le 18-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)